

# A Cagnes sur mer, les infirmières sont malades de l'épidémie de PV !

écrit par Jacques Martinez | 15 octobre 2024

DAILYMOTION

Rechercher

+ Uplo



**Cagnes-sur-Mer : le désespoir des infirmières, accablées de PV de stationnement pendant leurs déplacements**



**Cagnes-sur-Mer : le désespoir des infirmières, accablées de PV de stationnement pendant leurs déplacements**

□ À quand des PV aux sapeurs-pompiers mal stationnés et ayant dépassé les 15 minutes pour éteindre un incendie ? Ou à un médecin dont le véhicule est arrêté sur un passage-piéton pendant qu'il pratique des massages cardiaques à une mémé allongée sur la chaussée après avoir été victime d'un AVC ?

Eh bien, c'est ce qui risque de se produire dans une ville tranquille de la Côte d'Azur, Cagnes-sur-mer (Alpes Maritimes) où les infirmières et les infirmiers se plaignent d'être, plusieurs fois par jour, l'objet d'amendes pour stationnement interdit pendant des soins à domicile ! Plusieurs PV par jour, imaginez ce que cela peut faire au bout d'une seule année de travail ! Et des amendes qui pleuvent plus souvent et plus dru sur leur pare-brise que les douces ondées célestes ! □ Ces femmes et hommes du corps médical n'ont aucune reconnaissance pour leur profession - tout de même particulière- de la part de la mairie ! □ À chacun de leurs dizaines de rendez-vous pour donner des soins à des patients, souvent venant de naître ou des plus

âgés, ces personnels indispensables à notre communauté, à chacun d'entre nous, doivent passer un temps anormalement long à trouver un emplacement autorisé ! Mais, comme « tourner en rond », pour eux, ne peut durer des heures, c'est le premier endroit libre -mais pas forcément « légal »- qu'ils sont contraints d'utiliser pour, souvent, à peine quelques minutes. Et plouf, à peine leur dos tourné, un papillon vient se poser sur leur pare-brise ou un enregistrement les « pique » grâce au système de vidéosurveillance de la ville.



Les infirmiers de Cagnes-sur-Mer en colère contre les problèmes de stationnement. Photo A. R

Le maire pourrait décider -avec son conseil municipal- d'accorder à cette profession une dispense de PV soit en annulant automatiquement les contraventions mises à tel ou tel véhicule s'il est sur une liste établie -avec les instances médicales- des infirmiers et infirmières non uniquement domiciliés sur la commune mais sur la liste des professionnels « délivrant des soins à un habitant de la commune ».

□« Ça nous met la boule au ventre en permanence quand on



travaille. On en devient parano en se demandant si on ne va pas se prendre un PV», a déploré [au micro de CNEWS](#) Marine, infirmière. »(...)«...ces salariées partent travailler avec la peur de retrouver des centaines d'euros de PV dans la boîte aux lettres. En effet, dans les rues de la ville, il est presque impossible pour elles de trouver des stationnements gratuits pour se rendre chez leurs patients. »

Comme en a témoigné une autre infirmière :

□«J'ai une patiente qui habite dans une rue à sens unique et il n'y a jamais de place. À chaque fois, je suis obligée de me mettre sur le trottoir et je risque 135 euros de PV » !

□Le journal n°1 sur l'économie, Capital, va jusqu'à titrer :

□« Jusqu'à 1 000 euros de PV par mois : les infirmières de cette ville dénoncent une «traque»

Et ce journal ajoute :

« Malgré certaines situations d'urgence, elles reçoivent de nombreux PV de stationnement. Dans cette ville, les infirmières reçoivent des PV dès qu'elles se garent. »

Pour Nice-Matin :

□« Une très large majorité des quelque deux cents infirmières et infirmiers de Cagnes-sur-Mer sont vent debout contre le maire. En cause : le stationnement de ces professionnels de santé dans la commune dont l'indemnité kilométrique atteint à peine 2,75 euros brut pour un déplacement. »

Comme le rapporte France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, « les PV s'enchaînent depuis des mois pour les infirmières de la ville de Cagnes-sur-Mer. À tel point qu'elles ne peuvent plus stationner sans en recevoir un. Appelées parfois pour des situations d'urgence, elles se garent comme elles peuvent. »

Et l'organe de presse ajoute, ce qui est un comble voire un scandale rapporté par l'une d'elles : «Il m'est arrivé de me déplacer en urgence pour un massage cardiaque. Une fois que je suis redescendue, j'avais un PV sur ma voiture !»

**Là, c'est plus que scandaleux ! J'espère que M. le Maire a fait sauter ce PV...**

**Et que dit de cette situation ce maire Louis Nègre, LR ?**  
**Simplement qu'il se fait un devoir d'appliquer la même règle à tous les automobilistes quel que soit l'automobiliste !**

Ainsi a-t-il déclaré à France 3 :

*« Nous avons une position de principe qui est républicaine : tout citoyen doit être traité de la même façon, quelle que soit sa profession. » (...) Il précise aussi qu'un abonnement a été mis en place spécifiquement pour les infirmières à 50 euros par mois, soit environ 600 euros par an. Une somme qu'elles refusent de payer. »*

□ Personnellement, je les comprends...

Capital est formel et prend le parti des infirmières :

□ *« Elles expliquent toutes travailler dans des communes voisines «où ça se passe bien», mais selon elles, il n'y a qu'à Cagnes-sur-Mer où «le maire refuse catégoriquement d'appliquer la circulaire Joxe » (...) ...cette circulaire date de 1986. Or, si elle demande aux agents municipaux de faire preuve de bienveillance avec les professionnels de santé, chaque ville peut l'interpréter comme bon lui semble. »*

□ Et le maire de Cagnes l'interprète comme il l'entend...

Conséquence, selon Capital, certaines infirmières ne veulent pas « rajouter un abonnement » à leurs frais : *« On travaille plus pour gagner moins et donner plus. »*

**« Résultat, à cause des amendes, elles opèrent désormais un «triage des patients». « Soit on y va très tôt pour ne pas se faire sanctionner, soit certains se retrouvent sans soins », explique l'une d'elles. »**

Simple idée toute personnelle : **ne serait-il pas possible pour le service s'occupant de l'encaissement des contraventions d'établir -en accord avec les instances médicales départementales- une liste des personnels médicaux (avec l'immatriculation de leur véhicule) susceptibles d'intervenir aux domiciles des patients et d'effacer automatiquement leur PV...** -afin d'éviter les frais de paperasses du genre : « *Pouvez-vous justifier de votre stationnement hors des horaires réglementaires comme l'établi l'arrêté du...etc... etc...* » dont l'administration française est si friande. **Oui, il faut effacer toutes les amendes pour stationnement illicites à Cagnes-sur-Mer voire dans TOUTES LES COMMUNES DE FRANCE au profit de ces professionnels qui consacrent leur vie à sauver celles des autres !!!**

**Nous avons bien, nous, journalistes, une carte professionnelle qui nous permet non de nous stationner n'importe où... mais de se voir ouvrir quelques passages lors de cérémonies officielles...** Pour quelles raisons tout porteur d'une carte professionnelle travaillant dans le secteur des soins médicaux n'aurait-il pas droit à une dispense de PV ? Ce sont des personnes qui sont à 100% de leur temps au service de n'importe lequel d'entre ! Que quelqu'un fasse un malaise dans une rue, près d'eux, il ou elle fera tout pour la sauver... Et donc, pourquoi pas... moi, un jour, pour ME sauver !

**Que représentent -pour nous, les 68 millions de Français-, ces « quelques » PV effacés au profit de ces professionnels... AU SERVICE 24h/24 DE NOUS TOUTES ET TOUS !**

Monsieur le Maire de Cagnes-sur-Mer, revoyez votre décision. Et pas seulement vous ! **QUE TOUS LES MAIRES DE FRANCE ACCEPTENT DE FACILITER LE TRAVAIL DE CES FRANÇAIS QUI SE DONNENT CORPS ET ÂME AU BIEN ÊTRE DE TOUTE NOTRE COMMUNAUTÉ. NE SONT-ILS PAS DÉJÀ TROP MAL, SI MAL CONSIDÉRÉS DANS LE SECTEUR MÉDICAL PUBLIC...**

**Jacques MARTINEZ**, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...